

Une fois votre activité consolidée *

* votre chiffre d'affaires est régulier, vous vous versez un salaire, et vos charges sont couvertes

2 solutions :

- ▶ Vous créez votre activité comme entrepreneur
- ▶ Vous continuez votre activité au sein de la coopérative d'emploi en devenant associé

notes :

en savoir plus

Votre interlocuteur : **Marc BOURDON**
06 60 56 35 10
04 37 49 73 90
marc.bourdon@mairie-lyon.fr

Talents 9 est une création de la Mission Lyon La Duchère et Cap Services dans le cadre du Projet Lyon La Duchère.



Financé par :



Rhône-Alpes



Vous avez un savoir-faire professionnel ?
Vous voulez créer votre entreprise ?

Testez votre activité en situation réelle

Rejoignez



La coopérative d'activités,
une solution pour lancer votre activité

La coopérative d'activités propose :

Un démarrage rapide

possible en 15 jours

Une équipe disponible avec des compétences professionnelles spécialisées

marketing, droit, gestion, communication...

Un statut protecteur au démarrage de votre activité

statut d'entrepreneur salarié

1

ACCUEIL & INTEGRATION

Une réunion d'information collective vous présente notre fonctionnement et notre organisation.

En rencontre individuelle, vous présentez en détail votre projet.

Votre projet est validé auprès de l'assureur de la coopérative.

2

TEST

Vous développez vos premières affaires en disposant d'outils de communication et d'un accompagnement à la carte.

Vous couvrez vos charges de fonctionnement.

3

DEVELOPPEMENT

Votre activité vous permet de vous verser un salaire.

Votre chiffre d'affaires est régulier.